

PARIS (MPE-Média) - Le centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) a été créé le 1er janvier 2014 par les services de l'Etat français, annonce le service de presse du Ministère des Transports. Détails.



Placé sous la tutelle conjointe des ministres chargés de l'urbanisme, du développement durable et des transports, cet établissement fusionne sous la même bannière 11 services des deux ministères : les 8 centres d'études techniques de l'État (Cete), le centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (Certu), le centre d'études techniques, maritimes et fluviales (Cetmef) et le service d'études sur les transports, les routes et leurs aménagements (Sétra)[1], explique la même source.

Le Cerema sera un centre d'expertise scientifique et technique intervenant en soutien des politiques publiques portées par les services de l'État et des collectivités territoriales. Il constituera pour la France un outil au service de la mise en œuvre de la transition écologique et énergétique engagée par le Gouvernement, continue le ministère.

Vision transversale

« Acteur de l'égalité des territoires, l'établissement portera ainsi une vision transversale qui inclut les enjeux liés à la ville et à la mobilité durable, au logement et à l'habitat, à la lutte contre l'artificialisation des sols, à la mise en capacité des territoires pour leur propre développement, à la prise en compte des risques et opportunités en matière environnementale, énergétique et d'usage des sols. Il apportera ainsi une importance particulière aux sollicitations des territoires les plus vulnérables et exposés à des cumuls de risques économiques, sociaux, environnementaux et technologiques. »

Les principales missions du CEREMA seront :

- Réaliser des études, des expertises, des documents techniques, méthodologiques et socio-économiques ;
- Contribuer au développement et à la réalisation de projets innovants
- Réaliser des essais, des mesures, des contrôles, et de certifications ;
- Mener des actions de recherche en propre ou associé à d'autres organismes.

Son conseil d'administration est composé de 21 membres :

- 6 représentants de l'État ;
- 5 élus représentant les collectivités territoriales ;
- 5 personnalités qualifiées issues du monde des associations d'usagers et de protection de l'environnement ;
- 5 représentants du personnel de l'établissement.

Chiffres & Repères

1 siège social à Bron (Rhône)

3.100 agents sur tout le territoire national

11 services fusionnés (8 Cete et 3 services techniques)

29 sites dans 26 départements

3 directions techniques et 8 directions territoriales

60 pôles de compétence et d'innovation

17 laboratoires de recherche, d'essais et de mesures

250 M € de budget.

La Rédaction

Plus de détails sur :

www.cerema.fr

